Print Reset

Contrat d'utilisation du portail clients myAXA par une entreprise

A remplir **intégralement** et sous forme **électronique**,
puis à renvoyer **signé** à l'une des adresses suivantes:

- E-mail: **myaxa.vertrag@axa.ch**
- Adresse postale: **AXA,** myAXA, case postale 357, 8401 Winterthur

Motif du présent contrat:
☐ Nouvel enregistrement ☐ Changement d'administrateur, à compter du: _____

Parties au contrat (représentées communément par AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, case postale 357, 8401 Winterthur, **ci-après «AXA»**):

AXA Assurances SA
General-Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur

AXA Vie SA et fondations collectives
c/o AXA Vie SA
General-Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur

AXA-ARAG Protection juridique SA
Affolternstrasse 42
8050 Zurich

et

Client/Mandant * = champs obligatoires

N° de police ou de contrat * _____

Nom de l'entreprise * _____

Rue, n° * _____

NPA Localité * _____ Case postale _____

ID entreprise (IDE) _____

Interlocuteur chez le client pour ce contrat

Prénom Nom * _____

N° de téléphone * _____ Sexe * ☐ m ☐ f

Administrateur/Mandataire (doit impérativement être une personne de l'entreprise)

Prénom Nom * _____

Date de naissance * _____ Sexe * ☐ m ☐ f

Langue de correspondance ☐ DE ☐ FR ☐ IT ☐ EN

E-mail * _____

Tél. professionnel * _____ Tél. mobile * _____

Type souhaité d'envoi du code d'accès:
☐ mTan (le code est envoyé sous forme de SMS au n° de téléphone mobile indiqué ci-dessus)
☐ voiceTan (le code est envoyé sous forme de message vocal au n° de téléphone professionnel indiqué ci-dessus)

Si l'adresse de l'administrateur diffère de celle du client:

Autre nom de l'entreprise _____

Rue, n° * _____ Pays * _____

NPA Localité * _____ Case postale _____

Par sa signature, le client confirme que l'administrateur et lui-même ont lu et acceptent les conditions contractuelles au verso ainsi que les «Conditions d'utilisation pour les entreprises»:

Lieu, date * Signature du client *

_____ _____

15417FR – 2018-03 D

Dispositions contractuelles

1 Parties au contrat

La condition préalable à la conclusion du présent contrat est l'existence d'un contrat d'adhésion ou d'assurance entre l'une des sociétés AXA citées comme parties au contrat et le client. AXA Assurances SA est responsable pour toutes les questions en rapport avec le portail clients myAXA et avec le présent contrat. Elle représente toutes les autres sociétés et fondations collectives d'AXA citées comme parties au contrat.

2 Objet du contrat

Le présent contrat régit les droits et les obligations d'AXA ainsi que ceux du client qui utilise les applications du portail clients en ligne myAXA. Le client est habilité à consulter les données relatives à l'un ou plusieurs de ses contrats, mises à disposition sur myAXA et dans les applications et, dans la mesure du possible, à les modifier. AXA continue à développer les fonctions du portail clients myAXA dans la perspective d'une gestion électronique des relations commerciales et informe périodiquement le client, sur myAXA, des progrès réalisés dans ce cadre.

3 Accès aux données sur myAXA

L'accès aux données est conditionné par l'identification de l'utilisateur sur myAXA. Toute personne qui s'identifie sur myAXA est considérée par AXA comme autorisée à utiliser le portail en ligne myAXA. Le client s'engage à conserver les données d'accès en lieu sûr et à les protéger contre toute utilisation abusive. AXA ne pourra être tenue pour responsable d'une utilisation du portail clients par des tiers non autorisés.

4 Autorisation d'accès

Le client désigne la personne physique susmentionnée comme administrateur selon les «Conditions d'utilisation du portail clients myAXA pour les entreprises». L'autorisation porte sur l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats d'adhésion actuels et futurs détenus par le client, et concerne les applications déjà disponibles actuellement et mises en ligne ultérieurement sur le portail. L'administrateur est habilité à accéder à toutes les données du client mises à disposition sur le portail myAXA et à les modifier. Il peut également déléguer à d'autres utilisateurs le droit d'accéder à ces données. Le client accepte que l'administrateur puisse alors consulter des données sur les salaires ou d'autres données personnelles sensibles en relation avec les contrats d'assurance de l'entreprise. Le client signalera immédiatement à AXA toute modification apportée à cette autorisation, notamment son octroi ou sa suppression, par courrier postal ou par voie électronique. Le client assume les éventuelles conséquences du non-respect de cette obligation d'annoncer.

5 Conditions d'utilisation

L'utilisation du portail myAXA par les entreprises est régie par les présentes conditions contractuelles et les «Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises», qui font partie intégrante du contrat. Le client confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et les avoir remises à l'administrateur ainsi qu'à tout autre utilisateur. L'accès à certaines applications en ligne de myAXA peut être soumis à des conditions complémentaires.

6 Durée et résiliation

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature et reste valable jusqu'à sa résiliation par écrit, jusqu'à la suppression de l'accès au portail clients ou jusqu'à son remplacement par une nouvelle version. Il remplace tout contrat antérieur concernant l'utilisation d'applications disponibles sur le portail clients myAXA.

7 Responsabilité

La responsabilité d'AXA en relation avec l'exploitation du portail clients myAXA est limitée à l'acte intentionnel et à la négligence grave.

Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises

1. Objet du contrat

Les sociétés et fondations collectives d'AXA (ci-après «AXA») citées en tant que parties au contrat relatif à l'utilisation du portail clients myAXA par une entreprise mettent un portail clients en ligne à la disposition de leurs clients. Ce portail peut être utilisé par les clients Entreprises ayant conclu un contrat d'assurance avec l'un des partenaires contractuels d'AXA, pour autant que ceux-ci disposent d'une adresse e-mail ainsi que d'un numéro de téléphone fixe ou mobile.

15417FR – 2018-03 D

Actuellement, le portail clients propose notamment les fonctionnalités suivantes:
- aperçu des contrats d'assurance et des documents afférents;
- modification du nom et de l'adresse;
- saisie des déclarations de sinistres et des demandes de services;
- notification de nouveaux documents;
- communication en cas de sinistre;
- autres informations de la part d'AXA.

AXA développe constamment les fonctions offertes par ce portail clients afin de promouvoir le commerce électronique avec sa clientèle.

Les présentes Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises règlent les droits et les obligations des parties quant au portail clients myAXA. Le client ne peut utiliser le portail clients que selon les conditions d'utilisation ci-dessous, qui font partie intégrante du contrat.

AXA se réserve le droit d'interrompre partiellement ou entièrement l'accès au portail clients à tout moment sans en indiquer la raison. L'accès au portail clients ne saurait être considéré comme un droit.

2. Droits d'utilisation

Le client désigne, au sein de son entreprise, un administrateur chargé de l'accès au portail clients myAXA et de son utilisation. Il lui donne, dans le «Contrat relatif à l'utilisation du portail clients myAXA par une entreprise», le mandat d'exercer ses droits et ses obligations, d'accéder à toutes les données de l'entreprise sur myAXA ainsi que de consulter les données sur les salaires ou d'autres données personnelles sensibles en relation avec les contrats d'assurance de l'entreprise. Le client accepte que le portail soit complété en permanence par de nouvelles applications, auxquelles l'administrateur aura accès au moyen du code qui lui sera fourni pour myAXA.

Toute modification apportée à la procuration de l'administrateur, notamment son changement ou sa suppression, doit être immédiatement communiquée à AXA par courrier postal ou par voie électronique. Le modèle «Changement d'administrateur» est disponible à cet effet sur myAXA. Le client assume les conséquences du non-respect de cette obligation d'annoncer.

L'administrateur peut lui-même désigner, pour chaque contrat d'assurance, des utilisateurs assumant les droits et les obligations du client. Ces utilisateurs n'obtiennent alors le droit d'accès que pour le contrat d'assurance correspondant ou les applications correspondantes.

Le client confirme avoir pris connaissance des «Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises» et les avoir remises à l'administrateur ainsi qu'aux utilisateurs. AXA ne pourra être tenue pour responsable d'une utilisation du portail clients par des tiers non autorisés.

3. Enregistrement initial / login

AXA vérifie l'autorisation de l'administrateur avant l'enregistrement initial de clients Entreprises. Si les données correspondent à celles en sa possession, elle envoie à l'administrateur le code d'accès par courrier postal, à l'adresse mentionnée dans le contrat.

Après avoir saisi ce code d'accès, l'administrateur crée son compte client sur la page de login de myAXA et termine son enregistrement en saisissant un mot de passe.

Par la suite, chaque login sur myAXA s'effectue au moyen d'une procédure de connexion en trois étapes comportant l'adresse e-mail, le mot de passe et un code SMS (par mTan ou Voice Tan). Le code mTan est envoyé sur le téléphone portable dont le numéro a été indiqué lors de l'enregistrement. Le code Voice Tan est envoyé au numéro de téléphone fixe indiqué lors de l'enregistrement.
Toute personne s'étant identifiée à l'aide des données d'accès susmentionnées est considérée par AXA comme ayant le droit d'accéder au portail clients. AXA est donc autorisée, sans vérification supplémentaire de l'authentification de ladite personne, à laisser celle-ci accéder aux données et aux informations et à accepter de sa part des communications du client ou des mandats contraignants. AXA part du principe que la personne est l'utilisateur effectivement autorisé.

4. Blocage de l'accès

S'il a une raison de craindre que des tiers non autorisés aient pu avoir connaissance des données d'accès, le client doit immédiatement en informer le Service Center Customer Care d'AXA, joignable 24 heures sur 24 au 0800 809 292.

15417FR – 2018-03 D

En cas de violation des présentes Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises, notamment des obligations de diligence (chiffre 9) ou des dispositions relatives à la sécurité des données (chiffre 11), ou en cas de soupçon d'utilisation abusive par des tiers non autorisés, AXA est habilitée à bloquer l'accès au portail clients en tout ou partie et sans préavis. AXA décline toute responsabilité pour les dommages découlant du blocage de l'accès.

5. Mise à disposition de documents et de communications

En utilisant le portail clients, le client prend acte qu'à l'avenir, des documents ou des communications concernant sa relation commerciale avec AXA ne lui soient plus transmis que par voie électronique. AXA met progressivement à disposition les documents suivants par voie électronique:

- les documents contractuels (p. ex. polices);
- les correspondances liées à un sinistre;
- les factures.

Avant le passage à l'envoi exclusivement électronique d'un document, le client est averti de ce changement et peut demander, sur le portail clients myAXA, un envoi supplémentaire et payant par voie postale.
S'il ne réagit pas à cet avertissement, il renonce à ce que les documents ou communications en question lui soient adressés en plus par voie postale. Lorsque le client renonce à un envoi par voie postale, les règles suivantes s'appliquent: dès que des documents ou des communications sont mis en ligne sur le portail clients, le client reçoit une information à l'adresse e-mail qu'il a indiquée sur le portail. Les documents et les communications sont considérés comme délivrés dès qu'ils sont consultables sur le portail clients. Il incombe au client de télécharger ces fichiers afin de pouvoir remplir ses obligations contractuelles dans les délais.

6. Utilisation de l'adresse e-mail à des fins de marketing interne d'AXA

Le client accepte que l'adresse e-mail qu'il a indiquée pour le portail clients soit utilisée par AXA à des fins de marketing (courriers publicitaires, études de marché, etc.). Les données ne seront pas transmises à des tiers; l'obligation légale de mettre ces données à la disposition des tribunaux et des autorités ainsi que leur utilisation en cas de recours demeurent réservées.

Si le client ne souhaite pas recevoir de courriers publicitaires, il est prié d'en informer AXA en appelant le 0800 809 809 (numéro d'AXA disponible 24 heures sur 24).

7. Coûts

AXA ne facture aucuns frais pour l'utilisation du portail clients. Si AXA décide d'en introduire, elle en informera les clients en temps utile. Les frais liés à l'utilisation d'Internet sont ceux habituellement facturés aux clients par leur fournisseur d'accès Internet.

8. Défaillances et interruptions techniques

AXA met tout en œuvre pour garantir un accès au portail clients 24 heures sur 24. En dépit d'une maintenance rigoureuse, il est impossible d'exclure toute erreur ou toute interruption dans le fonctionnement du portail clients. Lorsqu'elles sont prévues, les interruptions du système ont lieu autant que faire se peut pendant les heures creuses. AXA décline toute responsabilité pour les dommages découlant de telles interruptions ou défaillances.

9. Obligations de diligence du client

Les données d'accès (voir chiffre 3) doivent être conservées en lieu sûr et protégées contre toute utilisation abusive.
Le client répond des conséquences résultant d'une utilisation abusive de ses données d'accès. S'il existe des raisons de craindre ou s'il est avéré que des tiers non autorisés ont connaissance des données d'accès, le client est tenu d'en avertir immédiatement AXA afin que l'accès soit bloqué et que, si nécessaire, de nouvelles données d'accès lui soient attribuées.

10. Protection des données

AXA accorde une grande importance à la protection des données. Les données personnelles sont traitées dans le respect des dispositions applicables en la matière.
Le client autorise AXA à enregistrer, à sauvegarder et à utiliser l'ensemble des données d'accès, des connexions, des transactions et des mutations. Les données sont exclusivement traitées au sein du Groupe AXA et ne sont pas transmises à des tiers non autorisés.

Plus d'informations sur le thème de la protection des données

15417FR – 2018-03 D

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, case postale 357, 8401 Winterthur

11. Sécurité des données

Le client prend connaissance du fait que les données sont transmises par Internet, qui est un réseau international ouvert et accessible à tous, et qu'il existe donc un risque de perte desdites données. La transmission des données est protégée par un cryptage adapté. Malgré la sécurité suffisante qu'offre le système de cryptage, il est impossible d'exclure tout risque. AXA ne saurait se porter garante du bon fonctionnement et de la sécurité de la transmission des données par Internet.

Lorsque l'utilisateur est connecté à Internet, il existe un risque que des tiers non autorisés (p. ex. des pirates informatiques) accèdent à son insu à son ordinateur ou aux données transmises ou encore que l'ordinateur soit infecté par des virus informatiques. Le client est seul responsable de l'accès à son ordinateur et de sa connexion Internet et doit dès lors prendre toutes les mesures de sécurité requises en installant un antivirus ou un pare-feu, par exemple.

En cas d'accès au portail clients depuis l'étranger, les données du client risquent en outre de ne pas être suffisamment protégées du fait de mesures de protection inadéquates. Il incombe au client de s'informer au sujet des risques. AXA décline toute responsabilité en la matière.

12. Clause de non-responsabilité

AXA décline toute responsabilité dans la mesure admise par la loi; elle ne répond notamment pas des dommages causés directement ou indirectement par suite d'erreurs de transmission, de défaillances techniques, de pannes ou d'interruptions d'Internet, de surcharge du réseau, d'interventions illicites ou d'accès non autorisé par des tiers, de négligence dans l'utilisation des données d'accès, de blocage de l'accès ou de toute autre raison liée à l'utilisation du portail clients.

Par ailleurs, AXA n'assume aucune responsabilité quant au contenu des sites web accessibles par l'intermédiaire des liens insérés dans le portail clients.

13. Droits d'auteur

Le contenu et la structure du portail clients sont la propriété d'AXA. Toute reproduction d'informations ou de données, en particulier l'utilisation de textes, d'extraits de textes, de marques, de logos ou d'autres visuels, requiert l'accord écrit préalable d'AXA.

14. Résiliation

Le client a le droit de mettre un terme à l'utilisation du portail clients à tout moment. S'il fait supprimer son accès, son compte est désactivé et le contrat prend fin.

AXA supprime automatiquement l'autorisation d'accès du client 24 mois après la résiliation de tous les contrats d'assurance conclus entre AXA et le client, et le contrat prend fin.

Si AXA décide de supprimer le portail clients, elle en informera les clients aussi tôt que possible.

15. Modification des Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises

AXA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'utilisation pour les clients Entreprises à tout moment. Les fonctionnalités du portail clients décrites au chiffre 1 peuvent être complétées, restreintes ou adaptées à tout moment. Toute modification sera communiquée sous une forme adaptée. Elle sera réputée acceptée si le client ne la conteste pas par écrit dans un délai d'un mois après ladite communication. Une contestation équivaut à la résiliation du contrat avec effet immédiat. Une fois la contestation reçue, AXA désactivera donc l'accès au portail clients comme prévu au chiffre 14.

16. Clause de sauvegarde

Au cas où certaines dispositions du contrat devaient se révéler nulles ou sans effet, la validité des autres dispositions ne s'en trouverait pas affectée. Les parties s'efforceront alors d'interpréter et d'appliquer le contrat de sorte que le but poursuivi par les dispositions nulles ou sans effet soit réalisé autant que faire se peut.

17. Droit applicable et for

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le for exclusif est Winterthur.

Date d'édition: mars 2016

15417FR – 2018-03 D

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, case postale 357, 8401 Winterthur